

# CRÉAVENIR

**Le programme Créavenir s'adresse aux jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans ne disposant pas des garanties ou de la mise de fonds nécessaires pour obtenir un financement conventionnel. Le programme offre de l'accompagnement et une aide financière pour les projets retenus.**

## OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Fournir l'encadrement nécessaire aux jeunes entrepreneurs en les dirigeant vers le soutien et l'accompagnement disponibles dans le milieu;
- Offrir un financement adapté à la réalité des jeunes entrepreneurs, sans les exigences usuelles;
- Fournir un levier financier pour faciliter l'accès aux sources de financement disponibles et au crédit conventionnel;
- Permettre aux jeunes entrepreneurs de se constituer un historique de crédit et de bâtir leur réputation financière.

## CLIENTÈLE VISÉE

Jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans qui :

- souhaitent créer une entreprise;
- possèdent déjà une entreprise depuis moins de 3 ans (dont la source de financement est personnelle) ou souhaitent prendre la relève d'une entreprise existante;
- n'ont pas les garanties suffisantes ou la mise de fonds requise pour un accès au financement conventionnel.

À travers Créavenir, les caisses Desjardins agissent en partenariat pour stimuler l'entrepreneuriat local et contribuer à l'essor des communautés.

## FINANCEMENT

Le financement offert sur recommandation du comité Créavenir comporte:

- 1 un crédit d'exploitation (marge de crédit) pouvant atteindre 15 000 \$, offert à un taux avantageux (t.p.+0,5 %), pour une période de cinq ans;
- 2 au besoin, une subvention (aide non remboursable) pouvant atteindre 5 000 \$ et pouvant servir de mise de fonds pour accéder à d'autres sources de financement.

Après au moins six mois : si l'analyse du dossier de crédit est favorable et selon les besoins du membre, le programme Créavenir permet d'accroître la limite de crédit jusqu'à un maximum de 30 000 \$, tout en conservant le même taux (t.p.+0,5 %).

## ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement en entrepreneuriat (recherche de financement, plan d'affaires et mentorat) est offert par des partenaires locaux (centres locaux de développement/MRC, coopératives de développement régional, sociétés d'aide au développement des collectivités).

Un plan d'affaires interactif et des outils d'aide à la décision sont également disponibles sur [www.desjardins-outils-entreprises.com](http://www.desjardins-outils-entreprises.com).

## ÉTAPES DU PROCESSUS DE DEMANDE

### 1 DEMANDE

Dépôt de la demande auprès d'un des organismes partenaires

### 2 SÉLECTION

Recommandation des projets admissibles par l'organisme partenaire

### 3 OCTROI

Octroi de l'aide financière aux projets acceptés par le Centre Desjardins Entreprises

### 4 SUIVI

Accompagnement et suivi par l'organisme partenaire